



AVIS

Relatif à l'ouverture d'un recrutement sans concours dans le corps des adjoints administratifs et des adjoints techniques (1^{er} grade) pour **l'Institut National de Jeunes Sourds de Bordeaux (33)** du Ministère des Solidarités et de la santé.

Nombre de poste à pourvoir et fiche descriptive de poste :

Le nombre de poste à pourvoir est fixé à **2 postes (1 poste d'adjoint administratif et 1 poste d'adjoint technique)**

La date de recrutement est prévue au 01/09/2018.

La fiche descriptive des 2 postes est en ligne à l'adresse suivante : injs-bordeaux.org / La vie à l'Institut/ Actualités de l'institut

Le contenu du dossier de candidature :

Les dossiers de candidature comprennent une lettre de candidature motivée, un curriculum vitae détaillé et une attestation certifiant du respect des conditions requises (conditions sur site Injs).

Vous voudrez bien préciser pour quel concours vous candidatez (adjoint administratif ou adjoint technique)

Les modalités d'inscription :

L'ouverture des inscriptions est fixée au vendredi 27 avril 2018.

La clôture des inscriptions est fixée au mardi 29 mai 2018, terme de rigueur.

Les inscriptions sont réalisées uniquement par voie postale (lettre de candidature + curriculum vitae + attestation) au plus tard le 29 mai 2018, à minuit (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante (autorité locale organisatrice du recrutement) :

Institut National de Jeunes Sourds de Bordeaux

Service des ressources humaines

Recrutement sans concours

25 cours du Général de Gaulle

33170 GRADIGNAN

Tout dossier posté hors délai ou incomplet ne pourra être pris en considération.

La nature et déroulement de la sélection :

Une commission effectuera une première sélection à partir des dossiers de candidature.

Seuls seront convoqués à un entretien les candidats dont les dossiers auront été retenus.

La liste des candidats convoqués à l'entretien sera publiée au plus tard le vendredi 25 juin 2018.

La liste des candidats déclarés aptes au recrutement à l'issue de l'entretien sera publiée à partir 29 juin 2018 à l'adresse suivante : injs-bordeaux.org / La vie à l'Institut/ Actualités de l'institut

Les candidats non déclarés aptes au recrutement à l'issue des auditions, ceux non convoqués à l'entretien ainsi que ceux dont le dossier aura été déclaré irrecevable seront informés par écrit.